

VII. TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CADRE INFORMATICIEN

1. Description du poste

Le cadre informaticien administrateur des réseaux aura pour responsabilité de gérer et de sécuriser les systèmes d'information de l'Autorité, de veiller à la conformité réglementaire des solutions informatiques, et de contribuer à la modernisation et à l'innovation technologique du marché des capitaux du Burundi.

Il ne peut entreprendre aucune autre activité lucrative ou accepter un autre emploi susceptible d'avoir un impact négatif sur sa performance et/ou générer un conflit d'intérêt avec son emploi au sein de l'ARMC.

2. Tâches et Responsabilités

Les tâches et responsabilités du cadre informaticien administrateur des réseaux sont les suivantes :

- a. Installer, configurer, maintenir et sécuriser les réseaux informatiques de l'Autorité, assurer le bon fonctionnement du réseau, apporter un support technique aux utilisateurs et veiller à la protection des données ;
- b. Installer et configurer les équipements réseau (routeurs, commutateurs, serveurs, etc.) ;
- c. Configurer les systèmes d'exploitation réseau et s'assurer de leur bon fonctionnement.
- d. Mettre en place les interconnexions entre les différents réseaux de l'Autorité ;
- e. Intégrer de nouvelles applications pour améliorer les performances du réseau ;
- f. Surveiller l'état du réseau pour prévenir les pannes et assurer une disponibilité optimale ;
- g. Assister les utilisateurs en cas de problèmes de connectivité ou de configuration réseau ;
- h. Former les utilisateurs sur les bonnes pratiques de sécurité liées au réseau ;
- i. Gérer les pare-feux et les systèmes de sécurité pour protéger le réseau des attaques externes et internes ;
- j. Contrôler les accès au réseau et mettre en œuvre des solutions de chiffrement des données ;
- k. Effectuer des tests de sécurité et identifier les failles potentielles ;
- l. Optimiser les performances du réseau en fonction des besoins des utilisateurs ;
- m. Assurer une veille technologique pour rester informé des dernières évolutions et tendances en matière de réseaux.
- n. Etre un acteur clé de l'infrastructure informatique de l'Autorité, garantissant la disponibilité, la sécurité et la performance du réseau, tout en assurant un support technique aux utilisateurs ;
- o. Garantir la protection des données sensibles de l'Autorité et des informations financières gérées par celle-ci contre les cyberattaques et les accès non autorisés.
- p. Mettre en place des plans de continuité d'activités et des procédures de sauvegarde pour assurer la disponibilité et la résilience des systèmes en cas de sinistre ;
- q. Superviser le fonctionnement des systèmes, assurer leur mise à jour et leur maintenance, et effectuer des audits de sécurité réguliers ;

- r. Veiller à ce que les solutions informatiques mises en œuvre soient conformes aux exigences légales et réglementaires en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données ;
- s. Travailler en étroite collaboration avec les équipes juridiques et de conformité pour s'assurer de la conformité des systèmes et des processus ;
- t. Effectuer une veille technologique pour identifier les nouvelles tendances et les technologies innovantes susceptibles d'améliorer l'efficacité et la sécurité des systèmes ;
- u. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles solutions informatiques pour répondre aux besoins de l'Autorité et du marché des capitaux ;
- v. Collaborer avec des entreprises du secteur financier, des fintechs et d'autres acteurs du marché pour développer des solutions innovantes et améliorer l'efficacité du marché ;
- w. Effectuer toute autre tâche lui attribuée par la hiérarchie relevant de son domaine.

VIII. Profil du Candidat

- a. Etre de nationalité burundaise ;
- b. N'avoir pas dépassé l'âge de 35 ans à la date limite de dépôt des candidatures ;
- c. Etre de bonne moralité, bonne conduite vie et mœurs ;
- d. N'avoir pas fait objet, par le passé, d'un licenciement pour faute grave ou d'une révocation au sein de la fonction publique, de la police nationale ou de l'armée, de la magistrature, d'une administration publique, d'une institution privée ou de tout autre organisme national ou international ;
- e. N'avoir pas encouru de servitude pénale ;
- f. Avoir un diplôme de niveau baccalauréat ou licence en administration et maintenance des réseaux ou dans les domaines informatiques similaires issu d'un établissement d'enseignement supérieur reconnu comme tel au Burundi ;
- g. Avoir au moins 3 ans d'expérience de travail dans l'administration et maintenance des réseaux avec les preuves à l'appui ;
- h. Avoir une expérience dans l'administration des réseaux des institutions financières comme les banques, les assurances,
- i. Avoir travaillé sur des projets d'administration et maintenance des réseaux constitue un avantage ;
- j. Avoir des attestations de notation qui attestent de bons résultats en milieu de travail ;
- k. Avoir une très grande capacité de compréhension et avoir participé au processus de développement du marché des capitaux du Burundi ;
- l. Avoir des connaissances très approfondies en informatique ;
- m. Avoir une très grande compréhension et avoir participé aux initiatives régionales d'intégration des marchés financiers de la Communauté d'Afrique de l'Est, seraient un atout ;
- n. Avoir une bonne connaissance de l'Anglais écrit et parlé constituerait un atout ;
- o. Comprendre l'anglais technique.

h